



Berlin Eco

NUMERO 9

© DG Trésor

11 mai 2018

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Les [commandes à l'industrie manufacturière](#) ont baissé de 0,9% en mars dernier, suite à deux diminutions consécutives en janvier et février. Cela s'explique par une baisse des commandes de 1,8% dans les biens d'équipement. Si les commandes de l'étranger sont en baisse (-2,6%), on observe une hausse de 1,5% de celles provenant d'Allemagne.

Alors que la production industrielle (secteur secondaire) avait chuté en février 2018 (-1,7% par rapport au mois précédent), le mois de mars a été marqué par une reprise (+1% par rapport à février selon [Destatis](#)). La production industrielle a augmenté de 3,2% par rapport à mars 2017.

Selon [l'agence fédérale pour l'emploi](#), le chômage poursuit sa baisse : il atteint 5,3% en avril 2018, soit - 0,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent. Le nombre de chômeurs a diminué de 185 000 personnes par rapport à avril 2017 (chiffres corrigés des variations saisonnières).

Le ministre des finances, Olaf Scholz, poursuit la politique du « zéro déficit » : il a annoncé, lors de la présentation du projet de loi de finances du 2 mai 2018, que le budget de l'Allemagne serait équilibré au moins jusqu'en 2022. La dette publique pourrait en outre, en 2019, être inférieure au seuil « maastrichtien » de 60% du PIB. La trajectoire budgétaire pluriannuelle prévoit une légère reprise des investissements d'ici 2022. ([Source : BMF](#))

POLITIQUES SOCIALES

Une étude de [l'IAB](#) sur l'insertion des 55–64 ans montre qu'il est plus difficile pour ces personnes d'intégrer le marché du travail après avoir été au chômage : sur 550 000 personnes de plus de 55 ans enregistrées comme étant au chômage en 2016, 35% ont trouvé un emploi deux ans après.

ACTUALITE FINANCIERE

REGULATION FINANCIERE

Suite à la publication par la Commission européenne du [plan d'action pour les technologies financières](#), le Bundesrat (2^e chambre, représentant les Länder) prend position [contre la mise en place d'un « bac à sable » réglementaire en faveur des FinTech](#) et des entreprises utilisant la blockchain. Ce « sandbox » leur permettrait de bénéficier d'un assouplissement réglementaire pendant un laps de temps déterminé. Le Bundesrat souhaite ainsi préserver l'égalité de traitement entre les acteurs du secteur financier et protéger le consommateur d'éventuels risques.



[Allianz](#) annonce son intention de supprimer, d'ici 2040, de son portfolio, que ce soit sous forme de contrats d'assurance ou de placements de capitaux, toute entreprise dont le modèle d'activité est basé sur le charbon. L'assureur souhaite également intégrer l'objectif des 2 °C dans toutes ses activités principales.

BANQUES ET ASSURANCES

Dans le cadre de la privatisation de la Landesbank **HSH Nordbank** (cf. BE n°5), le directeur de la fédération des banques commerciales (*BdB*), Christian Ossig, rappelle dans une interview que la protection totale par le fonds de garantie complémentaire (*Einlagensicherungsfonds des BdB*) ne pourra intervenir que trois années après la fin de la protection du système des caisses d'épargne (*IPS*). La protection par l'*IPS* suite à la sortie d'un établissement de crédit est, conformément à ses statuts, d'une durée de deux ans. Ensuite, durant trois ans, les dépôts ne seront garantis qu'à hauteur de 250 000€ et ce n'est qu'après examen par l'organisme de contrôle de la fédération (*Priifungsverband deutscher Banken*) et obtention par la banque de la notation « BBB+ » que la garantie pourra être totale (20% des fonds propres ; à partir de 2025, seulement 8,75%). La fédération des banques commerciales exclut donc une [garantie double par les deux systèmes](#) pendant les deux premières années suivant la privatisation.

Le directeur de la supervision assurantielle à la BaFin, Frank Grund, déclare lors d'une conférence qu'actuellement un tiers des **caisses de pension** (*Pensionskassen*), un des cinq modèles de retraite d'entreprise complémentaire, se trouve sous surveillance renforcée. Ces dernières risqueraient en effet de ne pouvoir servir les prestations auxquelles elles se sont engagées, en raison de la persistance de la faiblesse des taux d'intérêt.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Economique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :
Pariser Platz 5
10117 Berlin
Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Anita Gandon et Tom Levoir
Revu par : Etienne Oudot de Dainville

Version du 11 mai 2018